

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – BARON Bernard – BONESME Elodie – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPEYRON Marie-Christine – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FOUCHET Mathilde – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – QUESADA Jean-François – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOMAS Vincent – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian

Absents avec pouvoirs : AUGER Frédéric (procuration à GRABOWSKI François) – CHAUVAT Mayline (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle (procuration à DESAIX Ludovic) – FORT Jean-Michel (procuration à THOMAS Vincent) – MICHAUD Laurent (procuration à PHILIPPON Emilie) – VIGNAU Olivier (procuration à GORGEON Célia)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Membres en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Pouvoirs : 6

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement

➤ **Séance 1** :

- Rapport n°2026-06-57_Sénatoriales _ Elections des délégués et des suppléants en vue du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

➤ **Séance 2** :

1/ FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES : Rapport n°2026-06-58_ Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07 mai 2026.

2/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément à la délibération n°2026-03-26 du 22 mars 2026.

3/ FINANCES - BUDGET : Rapport n°2026-06-59_ Décision modificative n°1

4/ RH – TABLEAU DES EMPLOIS : Rapport n°2026-06-60 _ Mise à jour du tableau des emplois suite aux avancements de grades

5/ Questions diverses

➤ **Séance 1 :**

- INSTITUTIONS VIE POLITIQUE : Rapport n°2026-06-57_Sénatoriales _ Elections des délégués et des suppléants en vue du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Mme le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal et après dénombré les membres présents à 23, elle constate que le quorum est atteint.

Mise en place du bureau électoral avec désignation de Madame Nathalie VARVOU en qualité de secrétaire. Celui-ci est présidé par Mme le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, à savoir M. TRISTANT Patrick, Mme DUPEYRON Marie-Christine, Mme FOUCHET Mathilde et M. CAGNATO Frédéric

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Délégués titulaires :

Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT
M Frédéric CAGNATO
Mme Fanny THOONSEN
M Jean-Michel FORT
Mme Christine RIPART
M Bruno PALLEAU
Mme Virginie ALAUME
M Patrick TRISTANT
Mme Elisabeth DELALANDE
M Ludovic DESAIX
Mme Nathalie VARVOU
M Eric FOURÉ
Mme Mayline CHAUVAT
M Adrien RENÉ
Mme Élodie BONESME

Délégués suppléants :

M Vincent THOMAS
Mme Gaëlle DARDANT-LORILLOUX
M QUESADA Jean-François
Mme DUPEYRON Marie-Christine
M. BARON Bernard

Après le vote, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

- **PROCLAME** élus les candidats ci-dessus désignés ;
- **CHARGE** Mme le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame la Préfète de l'Indre conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur.

➤ **Séance 2 :**

1/ Rapport n°2026-05-58 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mai 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, il appartient au Conseil Municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précisant que les « délibérations du conseil municipal ou les décisions prises par délégation du conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 » sont transmissibles au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité,

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme Nathalie VARVOU comme secrétaire de séance et de se prononcer sur le procès-verbal ci-annexé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** Mme Nathalie VARVOU secrétaire de séance du Conseil Municipal,
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07.05.2026, ci-annexé,
- **CHARGE** Mme le Maire de procéder à l'affichage réglementaire.

2/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément à la délibération n° 2026-03-23 du 22 mars 2026

N°	Date	Service	Nature	Objet	Fournisseur	Montant
2026-132	29/04/2026	DST	Devis	Camion benne Renault Kerax immat AA168DN	Garage Terrien et Fils	40 000,00 € TTC
2026-133	29/04/2026	DST	Devis	Installation de lampes LED à l'école J. Prévert	Rexel	4 751,04 € TTC
2026-134	29/04/2026	DST	Devis	Installation de lampes LED à l'école F. Rabelais	Rexel	1 592,35 € TTC
2026-135	29/04/2026	DST	Devis	Reprise de l'enrobé de la piste cyclable	Cazorla TP	1 965,60 € TTC
2026-136	29/04/2026	DST	Devis	Panneau signalétique et miroir d'agglomération	Kromm Group	8 140,15 € TTC
2026-137	29/04/2026	DST	Devis	Remplacement de la saleuse pour le véhicule RT900	Garage de Crotz	1 608,00 € TTC
2026-138	29/04/2026	DST	Devis	Géotextile et 50 cônes de signalisation pour travaux de voirie	Kromm Group	2 608,73 € TTC
2026-139	29/04/2026	DST	Devis	Travaux de voirie : busage et pose de trottoir allée de la Brande	Setec	22 947,00 € TTC

2026-140	04/05/2026	DST	Devis	Benne et matériel pour le camion Renault Kerax	Garage Terrien et Fils	3 600,00 € TTC
2026-141	06/05/2026	DST	Devis	Travaux de mise aux normes du Manège	Wurth	1 911,98 € TTC
2026-142	06/05/2026	DST	Devis	Réglages de portes, 2 crémones et 2 rosaces Le Manège	SMVB	5 184,98 € TTC
2026-143	06/05/2026	DST	Devis	Mise aux normes du sol de la pataugeoire du Manège	Décors et Matières	1 207,85 € TTC
2026-144	06/05/2026	DST	Devis	Création d'une ouverture entre les 2 sanitaires et travaux de plomberie école J. Prévert	Désiré Roger	5 769,68 € TTC
2026-145	06/05/2026	DST	Devis	Changement du visiophone du périscolaire groupe Prévert	EMB Mitterrand	3 667,20 € TTC
2026-146	06/05/2026	DST	Devis	Remplacement de la pompe de la fontaine place du 1 ^{er} -Mai	Terideal Sirev	8 486,17 € TTC
2026-147	06/05/2026	DST	Devis	Changement d'une vitre à l'entrée du tennis	SMVB	1 273,78 € TTC
2026-148	06/05/2026	DST	Devis	Mise aux normes des eaux pluviales du Manège	ACLC	3 368,00 € TTC
2026-149	11/05/2026	DST	Devis	5 Bouchons d'oreilles moulés et 15 packs d'entretien	Cotral Lab	2 108,12 € TTC
2026-150	11/05/2026	AG	Devis	Commande de livres section adultes mai	Librairix	1 875,65 € TTC
2026-151	11/05/2026	AG	Devis	Location de matériel de sonorisation et d'un projecteur pour le spectacle Les Croquants	Imédia	1 452,00 € TTC
2026-152	11/05/2026	DST	Devis	Diverses fournitures de plomberie pour le Manège, l'Asphodèle et les sanitaires de J. Prévert	Sider	2 455,88 € TTC
2026-153	11/05/2026	DESVA	Devis	7 séances de natation classe bleue d'avril à juin piscine Firmin Batisse	Commune de Châteaurox	2 224,00 € TTC
2026-154	11/05/2026	DESVA	Devis	8 séances de natation classes de J. Prévert de mars à juin piscine Firmin Batisse		2 461,20 € TTC
2026-155	11/05/2026	DESVA	Devis	7 séances de natation classes de J. Prévert d'avril à juin piscine Firmin Batisse		2 153,55 € TTC
2026-156	13/05/2026	DST	Devis	Installation d'un jeu tourniquet à l'Espace Mosaic	Proludic	11 685,36 € TTC
2026-157	13/05/2026	DST	Devis	Travaux de pose de PVC et regards de gouttière côté stade	Cazorla TP	2 610,00 € TTC
2026-158	13/05/2026	DST	Devis	Réfection de l'enrobé et démolition d'ilôts	Cazorla TP	4 986,00 € TTC

2026-159	13/05/2026	DST	Devis	Réfection de l'enrobé, dépose de bordures et pose de bordurettes	Cazorla TP	8 116,80 € TTC
2026-160	13/05/2026	DST	Devis	Travaux d'accessibilité du gymnase : dépose d'une rampe en béton et réfection de l'enrobé	Cazorla TP	4 270,80 € TTC
2026-161	13/05/2026	DST	Devis	Création d'une rampe en béton local Fanfare municipale et travaux d'enrobé	Cazorla TP	3 211,20 € TTC
2026-162	13/05/2026	DST	Devis	Travaux sur les îlots sous les panneaux des ombrières	Cazorla TP	9 547,20 € TTC
2026-163	19/05/2026	DST	Devis	Divers produits d'hygiène et d'entretien tous bâtiments mai	Nickel Propre	1 603,40 € TTC
2026-164	19/05/2026	AG	Devis	Mise à jour et installation d'un panneau graphique, 2 routeurs, garantie 3 ans et abonnement annuel à la plateforme	ACE Collectivités	24 753,60 € TTC
2026-165	21/05/2026	AG	Devis	Guirlande flamme 6 couleurs	Les Créations Telor	1 042,55 € TTC
2026-166	22/05/2026	DESVA	Devis	36 cartons de couches Le Manège	Cellulose de Brocéliande	1 120,88 € TTC
2026-167	22/05/2026	DESVA	Devis	Meubles de rangements et couchettes Le Manège	Wesco	2 234,40 € TTC
2026-168	22/05/2026	DESVA	Devis	Une séance de cinéma en plein air le 1er août 2026	OC CINE	3 187,13 € TTC

Mme. GORGEON demande des précisions sur les décisions 2026-158 et 2026-159 qui portent sur la réfection d'enrobé et souhaiterait connaître la localisation précise

M. PALLEAU précise qu'il s'agit de travaux prévus à l'entrée du parking du gymnase avec la démolition d'îlots et réfection de bordurettes par l'entreprise Cazorla.

Aucune autre remarque n'étant apportée, le Conseil municipal a pris acte des décisions.

3/ FINANCES - BUDGET : Rapport n°2026-06-59 – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. Frédéric CAGNATO, Adjoint aux finances

Il vous est proposé une décision modificative technique qui inclut :

- l'inscription budgétaire des crédits relatifs aux entretiens des bornes de recharge électrique par le SDEI ;
- La régularisation d'anomalies comptables ;
- La mise en conformité des politiques d'amortissement des subventions associées aux opérations d'investissement.

À noter que le passage au Compte Financier Unique devrait permettre de réaliser ce type de mouvement de crédits par simple décision du Maire.

Mais si ces opérations sont autorisées par le comptable, elles ne le sont pas par la Préfecture.

section	chapitre	compte	intitulé	montant BP 2026	correctif proposé		BP ajusté	commentaire
					en +	en -		
FONCTIONNEMENT	65	657358	Subvention autres groupements	- €	1 700,00 €		1 700,00 €	participation au fonctionnement des 2 bornes électriques 2025
	011	611	contrats de prestations de service	267 400,00 €		1 700,00 €	265 700,00 €	
	65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	- €	8 939,00 €		8 939,00 €	régularisation des anomalies dues à l'absence de mouvement sur les cptes 261-271-2748 et 275 depuis plusieurs années
	_023		virement à la section d'investissement	629 993,82 €		8 939,00 €	621 054,82 €	
			TOTAL dépenses de fonctionnement		10 639,00 €		0,00 €	
section	chapitre	compte opération	intitulé	montant BP 2026	correctif proposé		BP ajusté	commentaire
					en +	en -		
dépenses	13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables : Etat et établissements nationaux	- €	271 216,57 €		271 216,57 €	Subventions encaissées sur des comptes amortissables alors que les immobilisations concernées sont non amortissables
		1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables : Régions	- €	146 294,13 €		146 294,13 €	
		1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables : Départements	- €	309 540,00 €		309 540,00 €	
		1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables : Autres	- €	222 970,48 €		222 970,48 €	
			Sous-total DI		949 971,18 €		949 971,18 €	
recettes	13	1321	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables : Etat et établissements nationaux	732 113,90 €	271 216,57 €		1 003 330,47 €	Subventions encaissées sur des comptes amortissables alors que les immobilisations concernées sont non amortissables
		1322	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables : Régions	306 214,18 €	146 294,13 €		452 508,31 €	
		1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables : Départements	225 000,00 €	309 540,00 €		534 540,00 €	
		1328	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables : Autres	- €	222 970,48 €		222 970,48 €	
		261	Titres de participation	- €	7 919,00 €		7 919,00 €	régularisation des anomalies dues à l'absence de mouvement sur les cptes 261-271-2748 et 275 depuis plusieurs années (en dépense sur compte 65888)
		271	Titres immobilisés (droits de propriété)	- €	153,00 €		153,00 €	
		2748	Autres prêts	- €	687,00 €		687,00 €	
		275	Dépôts et cautionnements versés	- €	180,00 €		180,00 €	
		_021	virement de la section de fonctionnement	629 993,82 €		8 939,00 €	621 054,82 €	
			sous-total RI		958 910,18 €			

Il est proposé au Conseil de valider cette décision modificative n°1.

M. GRABOWSKI souhaite des précisions quant aux subventions et savoir si celles-ci n'ont jamais fait l'objet d'amortissement ou de reprise de résultat et si cette décision modificative est strictement neutre sur l'équilibre du budget ?

Une précision est apportée comme quoi il s'agit d'opérations d'investissement restées au compte 23 et qui n'ont jamais été transférées au compte 21.

Les subventions perçues à l'appui de ces opérations d'investissement n'avaient pas été transférées ; il s'agit donc ici d'une régularisation. Donc les dépenses perçues déclarées non amorties correspondent bien à des opérations d'investissement en dépenses non amorties aussi.

M. GRABOWSKI dit qu'il est noté que le passage au compte financier unique devrait permettre de réaliser ce type de mouvement de crédit par simple décision du maire. Il signale que cette phrase n'est pas correcte puisque le compte unique est un document. Cela pourra se faire par une décision du conseil municipal en début d'année. C'est la M57 le cadre légal. Ce n'est pas le document unique qui le permettra.

Mme le Maire répond que la commune est depuis longtemps à la M57 et que le problème est dans la formulation.

M. GRABOWSKI rajoute qu'il est noté que les opérations sont autorisées par le comptable, mais ne le sont pas par la Préfecture. Le comptable du trésor, lui, juge sur le fond.

Le préfet juge sur la validité juridique. Et s'il n'y a pas de la validité juridique et si on empêche le conseil municipal de voter, le conseil municipal ne sert à rien. Et toutes les décisions sont prises sans le conseil municipal. Il pense que démocratiquement, le conseil municipal doit être informé.

M. GRABOWSKI insiste sur le manque d'informations fournis aux conseillers, comme ici sur ces régularisations, à quoi correspondent ces subventions, la cause de ces modifications et reproche qu'il est demandé de voter sur des questions sans avoir de détail alors qu'il est demandé à l'opposition un délai de 48 heures pour poser des questions

Mme le Maire rappelle que le travail de la municipalité n'a jamais été aussi transparent. Certains éléments sont à voir avec le Directeur Général des Services en commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 voix POUR – 0 CONTRE – 7 ABSTENTIONS :
(Abstentions : BOSSUT Martine - GORGEON Célia (pouvoir de VIGNAU Olivier) - GRABOWSKI François (pouvoir de AUGER Frédéric) - PHILIPPON Emilie (pouvoir de MICHAUD Laurent)

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 telle que présentée,
- **AUTORISE** Mme le Maire et son représentant à réaliser l'ensemble des opérations présentées,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

4/ RH – TABLEAU EMPLOIS : Rapport n°2026-06-60 – Mise à jour du tableau des emplois suite aux avancements de grade

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Sur proposition d'un tableau des avancements de grade pour l'année 2026, des agents ont été sélectionnés pour en bénéficier. À ce titre, il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de chaque agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il est proposé au Conseil Municipal de

- **supprimer** les emplois suivants :

- ✓ Animateur au grade d'adjoint d'animation; à temps complet ;
- ✓ Agent de communication au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet ;
- ✓ Agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet ;
- ✓ Agent d'entretien polyvalent des services techniques au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet.

- **créer** les emplois suivants :

- ✓ Animateur au grade d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps complet.
- ✓ Agent de communication au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe, à temps complet ;
- ✓ Agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet ;
- ✓ Agent d'entretien polyvalent des services techniques au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe

- **d'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juillet 2026

Suite à l'observation de l'opposition concernant le poste d'Agent d'entretien polyvalent des services techniques au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe, Mme le Maire précise que ce poste sera à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **SUPPRIME** les emplois suivants :

- ✓ Animateur au grade d'adjoint d'animation, à temps complet,
- ✓ Agent de communication au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- ✓ Agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- ✓ Agent d'entretien polyvalent des services techniques au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

• **CRÉE** les emplois suivants :

- ✓ Animateur au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet.
- ✓ Agent de communication au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- ✓ Agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- ✓ Agent d'entretien polyvalent des services techniques au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

• **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du **1^{er} juillet 2026**,

• **Autorise** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire,

• **SPÉCifie** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

5/ Questions diverses

➤ Questions de Mme GORGEON concernant le réseau d'eau du gymnase dont une partie des douches avaient été inutilisables avant l'épisode de grêle.

Des résultats de prélèvements avaient démontré la présence de légionellas pneumophila (bactérie pouvant entraîner de graves complications, voire des décès et qui peut affecter tout le monde). Elle rappelle que les ERP (établissements recevant du public), tout comme les établissements de santé, sont soumis à différentes recommandations visant à assurer la sécurité de l'utilisation des réseaux d'eau chaude sanitaire.

Mme GORGEON souhaite savoir :

- quels étaient les taux de légionellas pneumophila retrouvés à l'époque et sur quel point d'usage ?
- quelle était la température de l'eau sur ces points, aux points de production et aux points de sortie d'eau ?
- si le réseau d'eau chaude sanitaire a fait l'objet de travaux durant la réhabilitation du gymnase et si oui, lesquels ?
- comment est configuré le réseau d'eau du gymnase ? S'il est bouclé et si oui, le nombre de boucles ?
- quelles sont les actions de prévention mises en œuvre afin d'éviter qu'une nouvelle contamination apparaisse ?
- et quelles sont les différentes actions correctives qui sont envisagées si jamais le réseau venait de nouveaux contaminés ?

Mme le Maire répond que des analyses sont effectuées tous les ans et qu'effectivement, les douches du dojo ont été fermées pour les raisons évoquées précédemment. Il s'agissait d'un problème de bras morts, soit d'eau stagnante avec développement de bactéries. L'entreprise ENGIE a fait une proposition de résolution technique début 2022. En mai 2022, un orage de grêle a saccagé le gymnase qui a été complètement fermé, mais qui n'a pas empêché de faire les travaux pour un montant de 18 000 euros TTC.

Les travaux de réhabilitation du gymnase ont été faits par la suite et l'analyse technique menée par le bureau d'études a constaté que tout était aux normes. A la remise en route du gymnase, une purge et une désinfection a été faite par l'entreprise Guillaume et une attestation a été remise à la commune et de nouveaux tests auront lieu en 2026. Un dossier a été préparé avec tous les documents de façon chronologique.

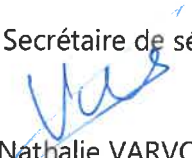
Le gymnase a été réhabilité de façon à ce que cela ne se reproduise pas. Une telle catastrophe n'est pas envisageable quand on est maire d'une commune. Un autre contrôle aura lieu cette année dont les résultats pourront vous être communiqués.

Mme GORGEON interroge également quant à l'état des drapeaux tricolores du cimetière du Permentier dont l'un est très déchiré et l'autre déteint et demande s'il était possible de les changer.

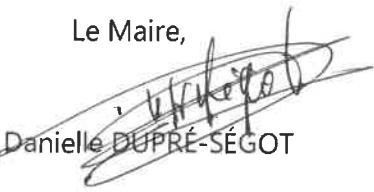
Mme le Maire répond que la commande pour le renouvellement des drapeaux a été faite mais en profite pour rappeler que des questions comme celles-ci n'ont pas à être étudiées en Conseil municipal mais peuvent être signalées à la mairie par mail ou autre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 H 06.

Le Secrétaire de séance


Nathalie VARVOU

Le Maire,


Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Toutes les pièces sont consultables en Mairie, le Procès-Verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal.

